

**MAIRIE
DE LA TRINITÉ
06340**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 10 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 04 octobre 2024

OBJET : DELIBERATION N°25 - Renouveaulement du Projet Educatif de Territoire – PEDT

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Christophe Bosio représenté par M. Ladislas Polski
M. Laurent Portelli représenté par M. Gille Ugolini
Mme Marion Troyat représentée par Mme Beccatini-Gesrel
Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2024

N°25

Rapporteur : Madame NICOLETTI-DUPUY Rosalba, 1^{ère} Adjointe, Déléguée à l'Education

Direction : Education jeunesse et vie associative

Objet : Renouvellement du Projet Educatif de Territoire - PEDT

Domaine : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Mes chers collègues,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L 521-1, D521-12 et R 551-13,

VU l'article 1 du décret n° 2013-707 du 2 Août 2013 relatif au projet éducatif territorial,

VU le décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017,

VU le décret n° 2018-647 du 23 Juillet 2018,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment son article R 227-1,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2020 relative au lancement de la démarche de projet éducatif de territoire,

Considérant que depuis la rentrée 2021, la commune de LA TRINITE dispose d'un projet éducatif de territoire, document cadre des projets pédagogiques des équipes périscolaires et extrascolaires pour les 3-11 ans,

Considérant qu'il convient d'élaborer tous les 3 ans un nouveau P.E.D.T, projet conçu dans l'intérêt de l'enfant et proposant un cadre permettant à l'ensemble de la communauté éducative de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les besoins, rythmes et aspirations de chaque enfant,

Considérant que ce P.E.D.T. est au service de la réussite éducative et du bien-être des enfants,

Considérant que le cadre de la mise en œuvre d'un PEDT est celui d'un accueil de loisirs, s'adressant à tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2 respectant une « charte qualité plan mercredi », et incluant dans sa nouvelle version les activités proposées dans le cadre de l'extrascolaire ,

Considérant qu'un PEDT invite à structurer l'accueil de loisirs autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires et extrascolaires avec les temps familiaux et scolaires,
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap,
- l'ancrage dans le territoire des activités périscolaires et extrascolaires en relation avec ses acteurs,
- la qualité et la diversité des activités proposées.

Considérant que le PEDT permet également de favoriser l'égalité des chances et d'accès à des activités de loisirs diversifiées à travers une politique tarifaire ajustée,

Considérant que le PEDT propose un soutien financier renforcé de la Caisse d'Allocation Familiales des Alpes-Maritimes pour faciliter l'organisation des accueils de loisirs de qualité respectant les principes de la charte qualité

Considérant que le P.E.D.T. permet de mettre en place un partenariat entre les collectivités territoriales, les acteurs éducatifs (parents, enseignants et animateurs) et les services de l'Etat et qu'il a pour but de favoriser les échanges entre les différents acteurs, tout en respectant les domaines de compétence de chacun d'entre eux,

Considérant que la ville de La Trinité affiche l'ambition d'une politique éducative soucieuse de favoriser la réussite éducative des jeunes Trinitaires et leur permettre de devenir des citoyens éclairés,

Considérant que la mise en œuvre des actions du P.E.D.T. repose également sur la mobilisation d'une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation du P.E.D.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Autorise** la commune à renouveler sa démarche de projet éducatif de territoire ci-joint annexé,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents administratifs et les conventions relatives au renouvellement du PEDT pour la période 2024-2027.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance

Vote du Conseil.



Pour expédition conforme

Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0